

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 25 novembre 2024
(no 35)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Membres du Conseil municipal

Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Jacques-André ROMAND
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Absent non-excusé :

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL	<i>Conseiller municipal</i>
----------	--------------------------	-----------------------------

Public : 1

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024
2. Approbation du budget 2025 (délibérations)
3. Droit d'opposition des Conseillers municipaux
4. Communication du Bureau du Conseil municipal
5. Communication du Maire
6. Rapport des commissions
7. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h, sans MM. Beausoleil et Rodrigues da Guerra.

1. Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2024

M. le Président constate qu'il n'y a pas de modification à apporter et les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

(arrivée de M. Rodrigues da Guerra)

2. Approbation du budget 2025

M. le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques et, en absence de celles-ci, procède à la lecture et au vote des délibérations.

Délibération N°52/2024

Délibération
**relative aux montants des indemnités et aux indemnités de fin de fonction allouées en 2025
aux conseillers administratifs**

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 6 oui, 1 non, 2 abstentions,

1. *De fixer les indemnités allouées aux Conseillers administratifs en 2025 à 149'000.- F, au total,*
2. *De porter cette somme sur la rubrique budgétaire 2025 suivante :*

0120.00.30000.00 Indemnités aux Conseillers administratifs

M. Romand demande que son vote d'opposition soit mentionné dans ce procès-verbal.

Délibération N°51/2024

Délibération
**relative au crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour
le développement urbain (FIDU)**

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'ouvrir au Maire un crédit de 45'200.- F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.56200), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.14620 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2026.*
4. *D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

Délibération
relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 8 oui, 0 non, 1 abstention,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de **4'244'548 F** aux charges et de **4'245'548 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **1'000 F**.

Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **1'000 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à **40 centimes**.
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. le Président remercie le Conseil pour ces votes et renouvelle ses remerciements à la commission des finances pour son travail.

3. Droit d'opposition des Conseils municipaux

M. le Président lit la décision de l'AG de l'ACG du 16.10.24 relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 million de francs à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée.

4. Communication du Bureau du Conseil municipal

- a. Correction

M. le Président revient sur le deuxième courrier d'habitants qu'il a lu lors de la précédente séance. Il admet qu'il a commis une erreur de procédure. En effet, cette lettre lui avait été directement adressée et il ne l'avait pas transmise au Bureau du Conseil, ni à l'Exécutif au préalable, ce qui est contraire au règlement. Il s'en est excusé auprès des membres de l'Exécutif avec qui il a eu une explication et présente également ses excuses au Conseil municipal.

M. le Président demande si l'un ou l'autre membre de l'Exécutif veut s'exprimer à ce sujet, ce qui est décliné, puis interroge les membres du Conseil qui n'ajoutent rien non plus.

5. Communication du Maire

- a. Nouvel outil de voirie communal

M. le Maire tient à remercier la commission des routes, et plus particulièrement M. Thorens, pour leur participation active dans le processus de choix pour l'acquisition d'une nouvelle machine destinée à la voirie. Trois véhicules ont été testés et le bilan doit être prochainement fait.

- b. Travaux route de la Louvière

Le 22 novembre dernier, les SIG ont informé la mairie qu'ils entreprendront des travaux en sous-sol sur la route de la Louvière depuis le croisement avec le chemin des Cordonnères jusqu'au croisement avec la route des Champs-de-Jus dès août 2025 pour une durée d'une année environ. Il s'agit de changements concernant l'électricité et la distribution d'eau.

- c. Séances ordinaires du Conseil municipal

Pour le premier semestre 2025, les dates proposées sont :

- Lundi 3 février à 20h : séance ordinaire du CM
- Lundi 17 mars à 20h : séance ordinaire du CM
- (Lundi 7 avril à 18h : *commission des finances*)
- Lundi 14 avril à 20h : séance ordinaire du CM – présentation des comptes 2024
- Lundi 12 mai à 19h : séance ordinaire du CM – approbation des comptes 2024 + repas
- Lundi 2 juin : séance d'installation du CM – législature 2025-2030
- Lundi 23 juin : séance ordinaire du CM

Ces dates seront aussi transmises par courriel.

d. Noël communal

Le jeudi 19 décembre, la fête débutera à 18h à l'église avec les chants des enfants de l'école. Elle se poursuivra à la salle communale avec l'accueil du Père Noël et le partage d'un apéritif dînatoire. **M. le Maire** rappelle que la commission des manifestations a la charge de la mise en place, du service et du rangement.

e. Trafic transfrontalier

M. le Maire et M. Mittey ont assisté à une réunion à Jussy concernant les conséquences de la construction de la 2x2 voies reliant Thonon à Machilly validée par Paris. En effet, M. Marti, maire de Puplinge et président de la commission des routes du groupement Arve & Lac, a exposé le manque de mesures d'accompagnement prévues par le canton pour soulager les communes frontalières suisses de l'impact de cette nouvelle route.

Les communes de Gy, Jussy, Meinier, Presinge et Puplinge ont donc décidé d'envoyer un courrier au Grand Conseil de Genève et au DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) à Berne pour demander un réel soutien dans la prise en compte des préoccupations légitimes de leurs habitant-e-s et des impacts environnementaux sur territoire suisse.

Les conseils municipaux de Puplinge et Jussy ont déjà voté une motion concernant cette problématique.

6. Rapport des commissions

a. Routes

M. Cardoso Inacio informe que les essais de machines pour remplacer le tracteur actuel des cantonniers ont été réalisés et que la commission communiquera son choix dans un préavis début janvier 2025.

b. Social

M. Rossi fait savoir qu'en 2025 les habitant-e-s fêtant leurs 90 ans recevront un panier garni et un bon pour un des restaurants de la commune de la part des autorités. Il y en a cinq l'année prochaine, la première en janvier.

c. Ecole & Sports

M. Renggli rappelle que la fête de l'Escalade des écoles de Gy et Presinge aura lieu le jeudi 12 décembre à Gy.

d. Culture & Manifestations

M. Rossi tire un bilan extrêmement positif de la 5^{ème} édition de Presing'Art, éminemment gérée par M. Gaillard qu'il remercie. Il tient à présenter ses excuses aux membres de l'Exécutif car il a omis de remercier la Commune lors de son discours du vernissage et répare cet oubli immédiatement.

M. Gaillard confirme l'excellence de cette exposition et mentionne les 370.- francs récoltés par M. Remor pendant l'exposition avec ses portraits-minute en faveur de l'APE.

M. Rossi rappelle que le 30 novembre le groupe de rock Terminus 7 se produira à la salle communale.

e. Bâtiments

M. Gaillard dit que la commission se réunira en janvier pour analyser les certificats CECB de deux bâtiments communaux.

Il signale les situations difficiles à répétition entre les locataires des immeubles de la Ferme Gallay et le Poney-Club lors des manifestations organisées par ce dernier, pour des motifs de stationnement des voitures. Il demande donc à l'Exécutif quand la barrière budgétée sera enfin posée. **M. Mittey** répond qu'il étudie encore actuellement des devis, mais affirme que l'installation de cet ouvrage est à bout touchant et qu'il espère que cela permettra d'améliorer les relations de voisinage dans ce quartier.

Rien à signaler de la part des commissions de l'environnement, de l'aménagement villageois et des finances.

7. Propositions individuelles et questions

M. Rossi informe que la décoration des sapins pour Noël se fera le samedi 30 novembre dès 9h. **MM. Gaillard, Thorens et Läser** confirment leur participation, ainsi que **Mme Demont**. Des familles du village viendront en renfort et termineront autour d'une fondue conviviale préparée par M. Läser. **M. Cardoso Inacio** suggère qu'un sapin supplémentaire soit prévu en 2025 pour les immeubles de la Ferme Gally.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h25.

Edgar CARDOSO INACIO
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler